



**Décision n° 05/2016
DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur général de la Cité de la musique,

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris et notamment son titre II, article 15,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 portant nomination de Monsieur Laurent Bayle en qualité de directeur général de la Cité de la musique,

Vu la décision du Directeur Général de la Cité de la musique n°04-2011 du 17 janvier 2011 portant délégations de signature,

DECIDE

ARTICLE 1

En l'absence de Gilles Delebarre, délégation de signature est donnée à Madame Crystel Moreel, Administrateur du projet Orchestre des jeunes Demos, à effet de signer au nom du directeur général et dans le cadre des activités propres à Demos :

- les commandes d'un montant inférieur à 11 000 euros HT,
- les attestations de service fait concernant les dépenses,
- plus généralement tous documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et à leur engagement comptable, à l'exception des ordres de mission,
- **les contrats d'intermittents du spectacle, cosignés par le directeur des ressources humaines,**
- **les contrats des intervenants musicaux relevant du régime général, cosignés par le directeur des ressources humaines,**
- **les attestations de présence des intervenants musicaux et des intermittents du spectacle.**

ARTICLE 2

Cette délégation prend effet le 8 mars 2016.

Fait à Paris, le 08 mars 2016

Laurent Bayle

Original : Agent Comptable
Copie : DAF
Secrétariat DG
Bénéficiaire de la délégation

CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS